

REGION DE L'EXTRÉME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÉME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



FAR NORD REGION  
FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT  
DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY  
KAR-HAY COUNCIL  
GENERAL SECRETARIAT

N°~~05~~/AONO/C-KAR-HAY/CIPM du **25 Fév 2025** en procédure d'urgence pour les travaux  
Extension Réseau Electrique dans les quartiers de Djokdong-Wang-Lycée Classique dans la ville de  
Doukoula linéaire 3 Km dans l'arrondissement de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay, Région  
de l'Extrême-Nord

Financement : BIP du MINEE, Exercice 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget du Ministère de l'eau et de l'énergie, le Maire de la commune de Doukoula lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux Extension Réseau Electrique dans les quartiers de Djokdong-Wang-Lycée Classique dans la ville de Doukoula linéaire 3 Km dans l'arrondissement de KAR-HAY, Commune de KAR-HAY, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment les corps d'état prévu dans le cadre du devis quantitatif et estimatif du projet d'extension du réseau électrique de DOUKOULA-HOULIA aux lotissements.

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (3) mois.

4. Allotissement

Les présents travaux sont constitués en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Vingt millions (20 000 000) F CFA

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux d'électrification et ayant réalisé au cours des trois années précédentes des travaux d'électrification dans les délais prescrits.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'eau et de l'énergie sur la ligne d'imputation budgétaire

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivré par la CDEC (caisse des dépôts et consignations), d'un montant de cinq cent mille (500 000) de francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la commune de KAR-HAY BP : 02 DOUKOULA Tél : **697 18 85 66** dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la commune de KAR-HAY BP : 02 DOUKOULA Tél : **697 18 85 66** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 35 000 (Trente Cinquante Mille) francs CFA, payable au Trésor public contre quittance.

Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de KAR-HAY, au plus tard le **25 Mars 2025** à 14 Hr et devra porter la mention :

"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert **25 Fév 2025**

N°.....~~05~~....AOONO/C-KAR-HAY/CIPM/2025

**Pour les travaux Extension Réseau Electrique dans les quartiers de Djokdong-Wang-Lycée Classique  
dans la ville de Doukoula linéaire 3 Km, Arrondissement de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay,  
Région de L'Extrême-Nord**  
**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

**11. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

**12. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps ~~2025~~<sup>2025</sup>. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 25 MARS 2025 à 15heures par la Commission interne de Passation des Marchés à la **Commune de Kar-Hay** sise à la Commune de Kar-Hay.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

**13. Critères d'évaluation**

**1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- Absence de la caution de soumission,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- Le non-respect de 3/4 critères essentiels,
- Absence d'un prix unitaire quantifié,
- Non-conformité du modèle de soumission,

**2. Critères essentiels**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels.

**14. Attribution**

Sera attributaire du Marché le Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée实质上 conforme au Dossier d'Appel d'Offres, présentant une expérience avérée dans le domaine. En outre ce soumissionnaire doit avoir achevé dans les délais l'exécution des travaux d'électrification au cours des deux dernières années.

**15. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

**16. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Commune de BP: 02 Doukoula Tél : 697 18 85 66**

Doukoula, le 25 FEV 2025

**LE MAIRE DE DOUKOULA**



Copies :

- MINMAP
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Affichage.

**DANRA Raymond**